



## CHARTRE DE L'ENTRAINEUR

### SENART BASKET BALL

#### LES DROITS DE L'ENTRAINEUR

- Droit d'utiliser les installations sportives et le matériel (jeu de maillot, chasubles, plots, ballons,...) mis à disposition pour entraîner.
- Droit à la formation afin de proposer un basket de qualité à son équipe et d'une manière générale aux licenciés du club.
- Droit de bénéficier d'une équipe encadrante compétente, dynamique et disponible (Directeur technique, et/ou Responsable Sportif et/ou Dirigeants selon la configuration).

#### LES ENGAGEMENTS DE L'ENTRAINEUR

##### Ses devoirs :

- De manière générale, il s'agit de respecter la politique du club et de placer les objectifs de l'équipe avant les intérêts personnels.
- La signature de la licence constitue un engagement à suivre toutes les activités de l'équipe pour une année sportive complète
- Participer à tous les entraînements et à tous les matchs (coupe, championnat, amicaux) programmés, prévenir dans les meilleurs délais son groupe et son responsable en cas d'indisponibilité pour trouver une solution de remplacement.
- Accepter les règles de fonctionnement du club selon la configuration
- Pour les matchs à domicile, proposer à la personne Responsable Arbitre / OTM du club des joueurs (ses) pour faire la table ou arbitrer sur un match avant ou après la rencontre de l'équipe. Convoquer ses joueurs (ses) et veillez à ce qu'ils respectent la mission. S'engager soi-même dans l'organisation des matchs à domicile par l'arbitrage et/ou la feuille de match.
- Participer à la vie du club et aux événements organisés (stages jeunes, fête de Noël, galette des rois, fête de fin d'année, tournois...)
- Promouvoir la vie du club en diffusant les informations reçues, transmettre également les informations concernant son équipe (résultats des matchs, photos, commentaires sur le match, ...) à la commission communication. Identifier un parent référent qui pourra aider notamment dans la communication, et la gestion hors sportive du groupe et de leurs parents.

### Ses missions :

- L'entraîneur s'engage à établir et mettre en application le projet sportif de son équipe avec le Directeur Technique ou Responsable Sportif ou le(la) Président(e) selon la configuration. Il fait des bilans réguliers. Il tient à jour une fiche de présence aux entraînements.
- Il assiste aux réunions d'entraîneurs organisées par le Directeur Technique (ou Responsable Sportif, ou Président(e)) et toute formation/colloque technique qui peuvent lui être recommandés ou imposés selon le niveau de l'équipe qu'il encadre. Il fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante.
- L'entraîneur inculque à ses joueurs la philosophie du respect des règles, du fair-play sportif ; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des Arbitres et Officiels, de leurs adversaires, des autres joueurs, des Dirigeants et du matériel.

### Ses Responsabilités :

- L'entraîneur est responsable de ses joueurs(ses) lorsqu'ils sont mineurs pendant les créneaux d'entraînement, les matchs ou autres manifestations sportives via le club. Il doit notamment veiller à :
  - o Pointer les jeunes présents
  - o Veiller à ce qu'un enfant ne reste pas seul dans le gymnase avant de partir
  - o Envoyer les convocations des matchs obligatoirement aux parents par les moyens disponibles.
- L'entraîneur doit vérifier que tout joueur(se) qu'il souhaite inscrire sur la feuille de match est bien qualifié pour participer à une rencontre (surclassement adapté si nécessaire).
- L'entraîneur est responsable du matériel qui lui est confié en début de saison (maillots de match, chasubles, ballons, boîte à pharmacie, ...). Il s'engage à restituer ce matériel au responsable des équipements, dès la fin des championnats.

### Son attitude

- Respecter ses partenaires (autres coaches, arbitres, Directeur Technique ou Responsable sportif, Dirigeants, supporters, etc...) et ses joueurs (ses).
- Il véhicule l'Image du Club et son attitude doit être positive à tous les égards.
- L'entraîneur est respectueux du matériel et des installations. Il veille à ce qu'ils ne puissent pas constituer un danger pour les joueurs(ses) ou les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre.
- Donner le meilleur de soi-même pour assurer l'ambiance, la cohésion, la progression de son groupe et les meilleurs résultats possibles de l'équipe.
- Accepter les décisions prises par le(la) Président(e), le Directeur technique, le Club, par toute instance relevant de la FFBB, par les municipalités (composition d'équipes, horaires des entraînements, sanctions,...). Se référer également au règlement interne de SBB